

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 23 mars 2016

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BROMÉ-MISSISQUOI

Une séance spéciale s'est tenue à l'Hôtel de Ville, le mercredi 23 mars 2016, à compter de 17 h 00. Les membres du conseil formant quorum sous la présidence du maire-suppléant Monsieur Jean Lévesque.

Sont présents les conseiller(ère)s suivant(e)s :

MM.	Pierre Tougas	Marie-France Moquin
	Charles Barbeau	Louis Roy
MME	Suzanne Lessard	

Madame Anne Pouleur, directrice générale, secrétaire-trésorière est présente.

Conformément à l'article 157 du code municipal les membres du conseil municipal ont accepté de participer à la séance spéciale malgré le défaut d'accomplissement des formalités pour la convocation. L'avis de convocation ayant été signifié tel que requis par l'article 153 du code municipal en date du 21 mars 2016 aux membres du conseil municipal n'étant pas présents à l'ouverture de la séance.

RÉS 890-03-16 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION GRATTAGE ET MISE EN FORME DES CHEMINS MUNICIPAUX

Il est proposé par le conseiller Charles Barbeau
Appuyé du conseiller Louis Roy
Résolu l'unanimité es conseillers présents

QUE : La Municipalité de Frelighsburg lance un appel d'offres sur invitation pour le grattage et la mise en forme des chemins municipaux auprès des entrepreneurs suivants :

- J. A. Beaudoin Construction Ltée;
- Excavation Normand Carey;
- Excavation Giroux Inc.

ADOPTÉE

RÉS 891-03-16 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2014-2018

ATTENDU QUE la Municipalité de Frelighsburg a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018;

ATTENDU QUE la municipalité de Frelighsburg doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Louis Roy
Appuyé de la conseillère Marie-France Moquin
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

